

**BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE,SA**

Rapport d'examen limité  
des états financiers semestriels

Période du 1er janvier au 30 juin 2019

**MAZARS COTE D'IVOIRE**

**ERNST&YOUNG**

## **Rapport d'examen limité des états financiers semestriels**

### **Introduction**

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution des dispositions prévues à l'article 8 de l'instruction n°35-11-2016 de la BCEAO, relative à l'établissement et à la publication des états financiers individuels et consolidés, nous avons effectué l'examen limité du bilan et du hors-bilan de la société BANK OF AFRICA Côte d'Ivoire, SA au 30 juin 2019 ainsi que du compte de résultat pour la période de six (6) mois se terminant à cette date, des notes annexes (ci-après les états financiers semestriels) et du rapport d'activité semestriel, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation des états financiers semestriels conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi qu'à ses instructions d'application.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de l'examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 « *Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité* ».

Un examen limité des états financiers semestriels et du rapport d'activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur les états financiers.

**BANK OF AFRICA  
COTE D'IVOIRE**

*Rapport d'examen limité  
des états financiers  
semestriels*

*Période du 1<sup>er</sup> janvier au  
30 juin 2019*

## **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints n'ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Plan Comptable Bancaire Révisé ainsi qu'à ses instructions d'application.

Abidjan, le 20 septembre 2019

**MAZARS COTE D'IVOIRE**

Armand Fandohan  
*Expert-Comptable Diplômé  
Associé*

**ERNST & YOUNG**

Arielle-Inès Séri Bamba  
*Expert-Comptable Diplômée  
Associée*